

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE AU CENTRE

### CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PIERRE-DUPUY

#### MISE EN CONTEXTE

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre Centre, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et les responsabilités des Centres et de tous les acteurs scolaires concernés par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, le 8 juin 2020, la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence au Centre, projet de loi 40, Article 110.4 de la LIP*. Celle-ci demande à chaque Centre de présenter un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**, dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les grandes lignes de notre *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de notre Centre*, qui dresse un portrait complet de ce qui se fait en cette matière à notre établissement.

#### VIOLENCE OU INTIMIDATION?

##### L'intimidation.



• Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;



• Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles et Centres du Québec.

#### COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE?

##### L'INTIMIDATION

L'intimidation est **répétitive** et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire :

- ✓ Se sentir seul, abandonné et abandonné.
- ✓ Exclure une personne du groupe.
- ✓ Impuissance.
- ✓ L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
- ✓ Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel

(Téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

##### LA VIOLENCE

La violence est toujours **intentionnelle**.

- ✓ Elle se manifeste généralement par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- ✓ La violence verbale (**non répétitive**) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

## Violence ou intimidation $\neq$ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis ou collègues qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

## UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

### Au Centre :

- La direction du Centre, les membres du personnel, le conseil d'établissement, les parents et les élèves.

### Autres acteurs :

- Le Centre de services scolaire, les services de police, le réseau de la santé et des services sociaux, le Protecteur de l'élève.

## RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE DU CENTRE

QUEL EST LE PORTRAIT DE NOTRE CENTRE EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION?		SI JE DÉNONCE UNE SITUATION OU QUE JE PORTE PLAINTÉ, EST-CE QUE JE PEUX COMPTER SUR LA CONFIDENTIALITÉ?
<p><b>Le milieu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy est constitué d'un bâtiment principal comprenant trois pavillons, situé sur Chemin du Tremblay. On retrouve une annexe située sur la rue Fernand-Lafontaine.</li> <li>• Le Centre offre annuellement plus d'une vingtaine de programmes de formation, répartis dans 8 secteurs de formation.</li> <li>• Peu d'événements de violence.</li> <li>• Davantage d'intimidation sous forme verbale.</li> <li>• Quelques cas de cyberintimidation.</li> </ul> <p><b>NOS PRIORITÉS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des actions pour contrer l'intimidation verbale</li> <li>• Intervenir rapidement dès dénonciation</li> <li>• Mettre de l'avant le protocole de prévention sur l'intimidation</li> </ul>		<p>Oui. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Le dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé sous la responsabilité de la direction.</p> <p>Si l'élève est mineur, les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant.</p> <p>En toutes situations, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon et cela est clairement dit au Centre.</p>
COMMENT LE CENTRE PEUT-IL PRÉVENIR DE TELLES SITUATIONS? MESURES DE PRÉVENTION	QUELLE EST LA PLACE DU PARENT* DANS LE PLAN DE LUTTE DU CENTRE?	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ?
<p>Voici un sommaire de nos actions de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Règles de fonctionnement du Centre</li> <li>✓ Sensibilisation sur le civisme</li> <li>✓ Sensibilisation sur les médias sociaux</li> <li>✓ Surveillance au Centre</li> <li>✓ Diverses activités en lien avec l'intimidation</li> <li>✓ Implication du policier-préventionniste</li> </ul>	<p>La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre le Centre et les parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Présentation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence lors de l'assemblée générale des parents en début d'année scolaire.</li> <li>✓ Élaboration d'un groupe d'envois courriel aux parents d'élèves mineurs.</li> </ul>	<p>Vous pouvez effectuer un <b>signalement</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un appel téléphonique à la direction adjointe de votre programme</li> <li>✓ courriel <a href="mailto:centre_pierredupuy@csmv.qc.ca">centre_pierredupuy@csmv.qc.ca</a></li> </ul> <p>Pour <b>formuler une plainté</b>, vous devez vous adresser à la direction du Centre.</p>
QUE FERA LE CENTRE S'IL CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?		
ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ		
<p>Des actions sont immédiatement prises lorsque le Centre est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence, dont :</p> <p>La direction et son équipe d'intervenants évaluent la situation afin qu'il y ait arrêt de la situation d'intimidation. Les élèves sont rencontrés, et des sanctions en lien avec les règles de fonctionnement et le protocole sur l'intimidation sont appliquées (les parents des élèves mineurs sont informés).</p>		
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT		
<p>Le Centre assure ensuite l'accompagnement nécessaire à la victime, à l'auteur-agresseur et aux témoins.</p> <p><b>Victime:</b> accompagnement, écoute, protection, intervention, information aux parents, outiller l'élève face à la problématique.</p> <p><b>Intimidateur:</b> évaluation, arrêt de la situation, intervention et sanction.</p> <p><b>Témoins :</b> démarche éducative, intervention et sanction s'il y a lieu.</p>		
SANCTIONS DISCIPLINAIRES		
<p>Les sanctions disciplinaires prévues aux règles de fonctionnement et au <b>protocole sur l'intimidation</b> s'appliquent. Des sanctions telles qu'une suspension peuvent être appliquées.</p>		
SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES		
<p>Pour chaque signalement ou plainté, le Centre a le devoir d'assurer un suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Évaluation de l'événement et traitement des plaintes par un membre de la direction et du comité.</li> <li>✓ Application de mesures spéciales suite à des événements majeurs ou multiples.</li> </ul>		

\*Les parents d'élèves mineurs sont informés et collaborent aux différentes étapes de la démarche.

## RESSOURCES UTILES À L'EXTÉRIEUR DU CENTRE

<p><b>Hôpital Pierre-Boucher</b> 1333, boulevard Jacques-Cartier Est Longueuil (Québec) J4M 2A5 450 468-8111</p>	<p><b>Hôpital Charles-LeMoine</b> 3120, boulevard Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H1 450 466-5000</p>	<p><b>Hôpital Anna-Laberge</b> 200, boulevard Brisebois Châteauguay (Québec) J6K 4W8 450 699-2425</p>
<p><b>Centre Antipoison</b> 1 800 463-5060</p>	<p><b>Police de Longueuil &amp; Service des incendies</b> URGENCE : 911 Renseignements généraux 450-463-7011</p>	<p><b>Info Santé</b> 811</p>
<p align="center"><b>Services &amp; communautaires et sociaux</b> 211 Multilingue (200 langues)</p>		
<p align="center"><b>C.L.S.C.</b> (Centre local de services communautaires)</p>		
<p><b>C.L.S.C. Longueuil Ouest</b> 450 651-9830</p>	<p><b>C.L.S.C. Simone-Monet-Chartrand (Longueuil Est)</b> 450 463-2850</p>	
<p><b>C.L.S.C. Samuel-de-Champlain (Brossard)</b> 450 445-4452</p>	<p><b>C.L.S.C. Saint-Hubert</b> 450 443-7400</p>	
<p align="center"><b>Dépannage, hébergement et nourriture</b></p>		
<p>Pour de l'aide ou pour avoir la liste des banques alimentaires et des gîtes temporaires de la région, voir <b>Audrey St-Pierre</b>, agente de service social, au local A-1111 ou au 450 468-4000 poste 2912</p>		
<p align="center"><b>Agression sexuelle et violence</b></p>		
<p><b>Agression sexuelle</b> Service d'aide et accompagnement pour justice (inceste) 450 465-5263 1 888 933-9007</p>	<p><b>Carrefour pour elle</b> (18 ans et plus) <b>450 651-5800</b></p>	
<p><b>Centre d'aide pour les victimes d'agression sexuelle voir CIUSSS</b> Info : 514-484-7878 poste 61420 de 8 à 20h Urgence <b>811</b></p>	<p><b>SOS Violence conjugale</b> 1 800 363-9010</p>	
<p><b>Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)</b> 450 670-3400 Sans frais 1-888-670-3401 Montérégie <a href="http://www.cavac.qc.ca/">www.cavac.qc.ca/</a> <a href="mailto:infocavac@cavacmonteregie.com">infocavac@cavacmonteregie.com</a></p>	<p><b>Entraide pour hommes</b> Grand Longueuil 450 651-4447 Vallée du Richelieu (Beloeil) Sans frais: 1 833 651-4447 Maskoutains (Saint-Hyacinthe) Sans frais: 1 833 651-4447</p>	
<p><b>Protection de la jeunesse (DPJ)</b> 1-800-361-5310 <b>Signalement</b> 450 928-5125 Montréal : 514 721-1811</p>		
<p align="center"><b>Dépendances : Drogue, alcool et jeux</b></p>		
<p><b>Narcotiques anonymes</b> 1 855 544-6362</p>	<p><b>Le Virage Centre de Réadaptation en Dépendance</b> Réadaptation en Alcoolisme, Toxicomanie et Jeu 450 443-2100 Saint-Hubert 450 651-3113 Longueuil</p>	
<p><b>Al-Ànon groupe Familiaux</b> 514 866-9803</p>	<p><b>Jeu, Aide et référence</b> 1 800 461-0140 <a href="http://www.jeu-aidereference.qc.ca">www.jeu-aidereference.qc.ca</a></p>	
<p><b>Alcooliques anonymes Rive-Sud</b> 450 670-9480</p>	<p><b>Drogue, Aide et référence - Service 24 heures</b> 1 800 265-2626 <a href="http://www.drogue-aidereference.qc.ca">www.drogue-aidereference.qc.ca</a></p>	

## RESSOURCES EXTERNES SPÉCIALISÉES

<b>Écoute</b>		
<b>Fédération des familles et des amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM)</b> avantdecraquer.com 1-855-craquer (272-7837) * Information et formation * Composer avec la maladie mentale d'un proche	<b>Tel Aide</b> 514 935-1101 <a href="http://www.telaide.org">www.telaide.org</a> <b>Interligne LGBT (gai écoute)</b> 1 888 505-1010 <b>Interligne.co</b>	<b>Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence</b> 1 877-687-7141
<b>ANEB (Troubles alimentaires)</b> 1 800 630-0907 <a href="https://anebquebec.com">https://anebquebec.com</a>	<b>Tel-Jeunes</b> 1 800 263-2266 514-600-1002 <a href="http://www.teljeunes.com">www.teljeunes.com</a>	<b>Jeunesse, J'écoute</b> 1 800 668-6868 <a href="http://www.jeunessejecoute.ca">www.jeunessejecoute.ca</a>
<b>La ligne Parent</b> 1 800 361-5085 (Service 24h – 7 jours)	<b>Tel-écoute en ligne</b> 514 493-4484 <a href="http://www.tel-ecoute.org/services">www.tel-ecoute.org/services</a>	<b>Relief (Revivre) Troubles anxieux</b> 1-866-738-4873
<b>Grossesse</b>		
<b>Grossesse-secours Inc.</b> 514 271-0554	<b>L'Envol</b> 450 465-2584	<b>Clinique jeunesse en CLSC</b> Pour plus d'information, consultez le site web des cliniques jeunesse de la Montérégie.
<b>Prévention suicide</b>		
<b>L'Accès</b> <b>Centre d'intervention de crise</b> 450 679-8689 (Service 24h – 7 jours)	<b>SOS Suicide</b> 1-866-277-3553 1 800 595-5580 <a href="http://www.sos-suicide.qc.ca">www.sos-suicide.qc.ca</a>	<b>Suicide Action Montréal</b> 1-866-277-3553 514 723-4000 <a href="http://www.suicideactionmontreal.qc.ca">www.suicideactionmontreal.qc.ca</a>
<b>Logement</b>	<b>Aide au niveau financier</b>	<b>Communautés culturelles</b>
<b>Comité logement Rive-Sud</b> 450-332-3331 <b>Tribunal administratif du logement</b> 514-873-2245	<b>ACEF Rive-Sud</b> (Association coopérative d'économie familiale) 450-677-6394	<b>Maison Internationale de la Rive-Sud</b> 450-445-8777 <b>Carrefour Le Moutier</b> 450-679-7111
<b>Services Gouvernementaux</b>		
<b>Gouvernement du Canada</b> Pour toutes informations 1 800 O-Canada (622-6232) <a href="http://Canada.ca">Canada.ca</a>		<b>Gouvernement du Québec</b> Renseignements sur les programmes et les services 514 644-4545 <a href="http://Quebec.ca">Quebec.ca</a>
<b>Service Québec Centre locaux emploi (CLE)</b>		<b>Carrefour jeunesse emploi</b>
<b>Longueuil - Boucherville</b> 450 677-5517		<b>Longueuil</b> (Place à l'emploi) 450 646-1030 <b>Boucherville</b> (Marguerite d'Youville) 450 449-9541
<b>La Vallée du Richelieu</b> 450 467-9400	<b>Brossard</b> 450 672-1335	<b>St-Hubert</b> 450 678-7644 <b>Brossard</b> (Alliance, carrière travail) 450-462-2003
<b>Placement étudiant (emplois d'été)</b>		
<b>Service Québec formulaire d'emploi</b> placement.emploi.quebec.gouv.qc.ca 1 800 463-2355		
<b>Programme fédéral d'expérience de travail étudiant</b> <a href="http://www.canada.ca">www.canada.ca</a> 1 888 780-4444		